



COMMUNIQUÉ

La Rochelle, le 28 août 2013

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE 37 EMPLACEMENTS POUR LA RÉALISATION DE PONTONS DE PÊCHE AU CARRELET

Béatrice Abollivier, Préfète de la Charente-Maritime, annonce l'attribution prochaine de 37 emplacements en vue de la réalisation de pontons de pêche au carrelet répartis sur les communes de Esnandes, Angoulins, Yves, Saint-Laurent de la Prée, Le Vergeroux, Fouras, Aix, Port-des-Barques, Saint-Georges-d'Oléron, Arvert, Saint-Palais, Royan.

Les fiches descriptives des emplacements et la procédure relative aux modalités de candidature seront affichées pendant un mois, du 28 août au 27 septembre 2013, dans les mairies concernées.

Ces fiches sont en outre téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime:

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisir>

Renseignements et adresse à laquelle doit être adressée la candidature :

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
Service Littoral
Gestion Intégrée du DPM
89 avenue des Cordeliers
17018 LA ROCHELLE Cedex 1
Téléphones : 05 16 49 63 88 ou 05 16 49 63 90

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime / Service départemental de la communication interministérielle

Nathalie DEBIEN – 05.46.27.43.05 – nathalie.debien@charente-maritime.gouv.fr

Cyril PRALONG – 05.46.27.43.25 – cyril.pralong@charente-maritime.gouv.fr

Standard : 05.46.27.43.00 - - www.charente-maritime.gouv.fr